



Le pouvoir de l'humanité

XXXIV^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

28-31 octobre 2024, Genève

XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME PROVISOIRES

REV – 4 octobre 2024

FR

CD/24/14.aDR
34IC/24/5
Original : anglais

Document établi par
la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
soumis pour adoption par le Conseil des Délégués
du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Ordre du jour et programme provisoires de la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

28-31 octobre 2024
Centre international de conférences de Genève

Lundi 28 octobre

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE À 17 HEURES (SÉANCE PLÉNIÈRE)

Cérémonie inaugurale

1. **Allocutions de bienvenue**
 - Présidente de la Commission permanente
 - Représentante/Représentant de la Confédération suisse
2. **Lecture des Principes fondamentaux**
3. **Élection des responsables de la Conférence et désignation des organes subsidiaires de la Conférence** (commissions et Comité de rédaction)
4. **Discours liminaires**
 - Présidente du Comité international de la Croix-Rouge
 - Présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
5. **Organisation des travaux**
 - Comité de rédaction, commissions, séances plénières, engagements
 - Procédure d'élection des membres de la Commission permanente
6. **Résultats du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Rapport sur les discussions et décisions du Conseil des Délégués sur différents sujets, notamment l'appel du Mouvement à respecter l'action humanitaire fondée sur des principes, les armes et le droit international humanitaire, l'appel solennel du Mouvement relatif à la guerre en milieu urbain, la réaffirmation du rôle du Mouvement en tant que facteur de paix et de résilience, l'adoption de la stratégie 2024-2030 du Mouvement relative à la migration, la prolongation jusqu'en 2030 de la Stratégie 2020-2025 du Mouvement relative au rétablissement des liens familiaux, et le renforcement de l'impact collectif du Mouvement pour mieux protéger les personnes.

La cérémonie inaugurale sera entrecoupée de performances artistiques.

Réception
offerte par les autorités suisses

Mardi 29 octobre

SÉANCE PLÉNIÈRE

7. Gérer l'incertitude, renforcer l'humanité

Présentation de la Conférence internationale et introduction aux travaux des trois jours suivants, lors desquels les participants exploreront, étudieront et détermineront l'action humanitaire qu'il convient de déployer au regard des défis actuels et émergents.

COMMISSION I : Instaurer une culture universelle de respect du droit international humanitaire

La XXXIV^e Conférence internationale se réunit à un moment critique où, face au coût humain inacceptable des conflits armés, nous devons réaffirmer avec force notre attachement à notre humanité commune. Cette année marque aussi le 75^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949. À l'heure actuelle, plus d'une centaine de conflits font rage à travers le monde, dont beaucoup reçoivent trop peu d'attention de la part de la communauté internationale et des médias, et nombre desquels ont des répercussions sur plusieurs générations. Lorsque les dispositions et l'esprit du droit international humanitaire (DIH) sont rigoureusement respectés, la vie et la dignité humaines sont préservées. Pourtant, dans de nombreux conflits armés, le DIH demeure insuffisamment appliqué, ce qui engendre d'immenses souffrances. Il faut redoubler d'efforts pour que ce droit soit rigoureusement mis en œuvre et pleinement respecté.

La Commission I a pour but d'inciter et motiver les États, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), à redoubler d'efforts pour s'acquitter de bonne foi de leurs obligations au titre du DIH.

La séance plénière d'ouverture mettra l'accent sur les activités de prévention et préparera le terrain en vue des discussions menées lors des séances thématiques. En se focalisant sur les activités de prévention, la Commission vient étayer la résolution sur le DIH qui sera soumise à la Conférence.

Quatre séances thématiques sont prévues, deux le matin et deux l'après-midi, qui se dérouleront en parallèle. Ces séances serviront de plateformes interactives de discussion en petits groupes sur des sujets majeurs en rapport avec les conflits armés contemporains. Chaque séance thématique a pour but de sensibiliser les participants, de favoriser la discussion et le débat, et d'encourager les membres de la Conférence à prendre des engagements concrets et significatifs visant à renforcer le respect du DIH. Les séances porteront sur les sujets suivants :

- La guerre en milieu urbain
- Promouvoir des interprétations et une mise en œuvre du DIH intégrant le handicap, à la lumière de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- La protection de l'environnement naturel dans les situations de conflit armé
- Les systèmes d'armes autonomes

Une seconde **séance plénière** fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant les séances thématiques.

RÉSEAUTAGE, VILLAGE HUMANITAIRE ET MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Les participants auront la possibilité de développer leur réseau, de visiter le Village humanitaire et de participer aux manifestations parallèles¹ qui se dérouleront à l'heure du déjeuner et le soir, en marge de l'ordre du jour officiel.

ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL

Les membres et les observateurs qui se seront inscrits à l'avance à cet effet pourront présenter des déclarations officielles sur les thèmes de la Conférence en vue du procès-verbal officiel de l'événement. Cette possibilité leur sera offerte tout au long de la Conférence, parallèlement aux autres séances, dès le mardi 29 octobre au matin et jusqu'au mercredi 30 octobre en fin de journée.

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité de rédaction travaillera parallèlement aux séances de la Conférence, du 29 octobre (matin) au 31 octobre (midi).

Cinq résolutions sont proposées pour adoption.

Rencontre avec les candidats à l'élection à la Commission permanente *(ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)*

Mercredi 30 octobre

COMMISSION II : Faire face aux besoins et aux risques humanitaires en restant fidèles à nos Principes fondamentaux

Dans le contexte des crises mondiales actuelles et des diverses menaces qui pèsent sur l'action humanitaire fondée sur des principes, il est prudent et opportun de faire porter l'accent sur l'importance que les Principes fondamentaux continuent de revêtir pour les activités humanitaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement). Cette Commission sera l'occasion pour les participants de se pencher sur les conséquences concrètes et les dangers du non-respect des Principes fondamentaux dans différents contextes humanitaires. Elle soulignera à quel point il est important que les États collaborent avec les composantes du Mouvement pour assurer le respect des Principes fondamentaux et qu'ils prennent des mesures pour faire obstacle aux activités qui sont contraires à ces principes et peuvent mettre en danger les travailleurs humanitaires et les volontaires, ainsi que les communautés auxquelles ils viennent en aide.

La Commission II a pour but d'approfondir et de traduire dans les faits la question du respect de l'action humanitaire fondée sur des principes – objet d'une résolution du Conseil des Délégués dans laquelle un appel est lancé aux États, qui sera présenté pendant la séance plénière d'ouverture de la Commission. Cette dernière s'intéressera aux besoins et à l'action humanitaires ainsi qu'aux risques actuels et émergents, en les examinant sous l'angle de l'action humanitaire fondée sur des principes ainsi que des Principes fondamentaux.

¹ Les manifestations parallèles sont organisées à l'initiative des participants à la Conférence et ne font pas partie de son ordre du jour officiel. Le programme de ces manifestations sera publié en même temps que les documents de travail officiels de la Conférence.

Les **séances thématiques** suivantes serviront de plateformes interactives de discussion en petits groupes et se dérouleront en parallèle, deux le matin et deux l'après-midi :

- Respecter l'action humanitaire neutre, impartiale et indépendante
- Œuvrer ensemble pour réduire les effets des changements climatiques sur les communautés
- Relever les défis urgents dans le contexte de la migration : l'importance d'une approche humanitaire fondée sur des principes
- Sensibiliser aux défis émergents : risques en matière de protection humanitaire dans un monde de plus en plus numérique

Une seconde **séance plénière** fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant les séances thématiques.

RÉSEAUTAGE, VILLAGE HUMANITAIRE ET MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Les participants auront la possibilité de développer leur réseau, de visiter le Village humanitaire et de participer aux manifestations parallèles qui se dérouleront à l'heure du déjeuner et le soir, en marge de l'ordre du jour officiel.

ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL

Les membres et les observateurs pourront présenter des déclarations officielles tout au long de la journée, jusqu'au terme de celle-ci.

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité de rédaction travaillera toute la journée en continu.

SÉANCE PLÉNIÈRE

8. Élection des membres de la Commission permanente

- Explication de la procédure de vote
- Appel nominal et vote électronique
- Annonce des résultats ou poursuite de l'élection

Jeudi 31 octobre

COMMISSION III : Favoriser une action locale durable

La Commission III amènera les composantes du Mouvement, les États et les observateurs de la Conférence à réfléchir ensemble à la manière de renforcer l'action et le leadership locaux en vue de répondre aux besoins des communautés en matière d'assistance humanitaire et de développement. Elle examinera les moyens de renforcer et d'accroître les investissements dans les capacités et la durabilité des acteurs locaux, dont les Sociétés nationales, et mettra en lumière les retombées de leur action au niveau communautaire. Elle explorera différents aspects de l'action locale — comme le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, le rôle des volontaires, la diversité des acteurs locaux, et la manière dont les partenariats, les financements, le partage des risques et la coordination permettent de renforcer ces rôles.

La Commission réfléchira à des façons pour les États et les autres acteurs internationaux d'investir dans les capacités locales et nationales et de renforcer le rôle d'auxiliaire de leurs Sociétés nationales respectives dans le domaine humanitaire de manière complémentaire. Elle mettra en évidence les obstacles clés qui continuent de se mettre en travers d'une action locale durable et proposera des solutions et des mesures concrètes pour l'avenir en vue

d'induire un changement de paradigme qui place l'action locale au cœur des activités humanitaires et de développement.

Une **séance plénière** posera les jalons des quatre séances thématiques qui suivront.

Les **séances thématiques** suivantes serviront de plateformes interactives de discussion en petits groupes et se dérouleront en parallèle :

- Le rôle vital des volontaires et des acteurs communautaires dans la protection sociale au service de la résilience des communautés
- Travailler ensemble avec les États et les autorités locales pour gérer et renforcer le rôle d'auxiliaire à tous les niveaux
- Action communautaire en matière de santé et activités de première ligne en phase de préparation : apprendre du passé pour façonner l'avenir
- Surmonter les obstacles en matière de financement et de partage des risques pour renforcer l'action locale

Une seconde **séance plénière** fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant les séances thématiques et examinera préalablement le programme du jour suivant.

RÉSEAUTAGE, VILLAGE HUMANITAIRE ET MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Les participants auront la possibilité de développer leur réseau, de visiter le Village humanitaire et de participer aux manifestations parallèles qui se dérouleront le matin et à l'heure du déjeuner, en marge de l'ordre du jour officiel.

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité de rédaction achèvera ses travaux à l'heure du déjeuner.

SÉANCE PLÉNIÈRE : RAPPORTS ET ADOPTION DES RÉOLUTIONS

9. Cinq résolutions sont proposées pour adoption :

- Instaurer une culture universelle de respect du droit international humanitaire
- Protéger les civils, ainsi que les autres personnes et biens protégés, contre le coût humain potentiel des activités numériques menées dans les conflits armés
- Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe au moyen de cadres juridiques et réglementaires globaux
- Favoriser le leadership, les capacités et la mise en œuvre au niveau local de l'action humanitaire fondée sur des principes et renforcer la résilience
- Protéger les personnes contre les conséquences des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes sur le plan humanitaire : travailler ensemble pour renforcer l'action anticipative

10. Rapports

- Résolution 1 de la XXXIII^e Conférence internationale, « S'appropriier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire »
- Résolution 2 de la XXXIII^e Conférence internationale, « Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence »

- Résolution 3 de la XXXIII^e Conférence internationale, « Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies »
- Résolution 4 de la XXXIII^e Conférence internationale, « Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles »
- Résolution 5 de la XXXIII^e Conférence internationale, « Le leadership des femmes dans l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »
- Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains – Instaurer une culture de respect du droit international humanitaire pour protéger l'humanité dans les conflits actuels et futurs
- Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël (33IC/19/R8)

11. Rapport sur les travaux de la XXXIV^e Conférence internationale en commissions et en séances thématiques (et vue d'ensemble des engagements pris à cette Conférence)

12. Rapport du Comité de rédaction

13. Adoption des résolutions de la XXXIV^e Conférence internationale

Les résolutions négociées dans le cadre du Comité de rédaction seront proposées pour adoption. Une résolution générale pourra en outre être soumise à la XXXIV^e Conférence internationale pour prendre note des résultats de ses commissions, des résultats pertinents du Conseil des Délégués et d'autres rapports.

14. Clôture de la XXXIV^e Conférence internationale